



Direction de la Coopération, des  
Etudes et de la coordination  
Sectorielle

مديرية التعاون و  
الدراسات والتنسيق

## Fonds Fiduciaire d'Urgence

La Commission Européenne a lancé lors du sommet de la Valette, un «*fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique*» et qui renferme **1,8 milliard d'Euros** issu du budget de l'UE et du Fonds européen de développement (FED).

Pour les pays de l'Afrique du Nord (Algérie, Egypte, Lybie, Maroc et Tunisie), l'enveloppe budgétaire initialement prévue pour les cinq années de mise en œuvre du Fonds est de **200 millions d'euros**.

La base juridique des fonds fiduciaires de l'UE permet une prise de décision plus rapide dans la mesure où les enveloppes, dès lors qu'elles font partie du fonds fiduciaire, sont gérées en dehors des procédures budgétaires de l'UE ou du FED. Ces procédures décisionnelles sont régies par deux organes:

- **Le Conseil d'Administration :** Présidé par la CE, le conseil d'administration du fonds fiduciaire se compose des donateurs/contributeurs qui disposent d'un droit de vote pour autant que leur contribution atteigne le montant minimum de 3M€ ainsi que des observateurs parmi lesquels les États membres de l'UE qui ne sont pas membres du comité de gestion et toute autre partie prenante pertinente, y compris les bénéficiaires.
- **Le Comité de Gestion / Opérationnel :** Présidé par un représentant de la Commission, ce comité est chargé d'examiner, d'approuver et de superviser la mise en œuvre des actions financées par les ressources du fonds, de même que d'assurer la visibilité du fonds et d'approuver les rapports annuels.

*Il est à noter que tous les projets présentés au FFU devront être directement soumis aux délégations (DUE) du pays concerné et qu'une présélection de ces projets sera effectuée par **les DUE** et par la **Commission Européenne** sur base des critères d'éligibilité suivants:*

- Être un organisme reconnu à savoir Les agences d'exécution nationales (p.e. la Coopération technique belge, GIZ, EF...) les organisations multilatérales et les ONG sont éligibles.
- L'action s'inscrit dans un axe prioritaire du plan d'Action de la Valette et/ou dans l'un des domaines d'intervention de la stratégie du Fonds.

**Royaume du Maroc**

Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères  
et de La Coopération Internationale Chargé des Marocains  
Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration



**المملكة المغربية**

الوزارة المتعبة لدى وزير الشؤون الخارجية  
والتعاون الدولي المكلفة بالمغاربة  
المقيمين بالخارج وشؤون الهجرة

# Projets FFU En cours d'opérationnalisation

Dans le cadre du FFU



Direction de la Coopération, des  
Etudes et de la coordination  
Sectorielle

مديرية التعاون و  
الدراسات والتنسيق

## Coopération sud-sud en matière de migration

Exécution: GIZ/EF

Budget : 10.3 M€

Budget : 10.3 M€

Dans le cadre du renforcement de la coopération sud-sud, le Maroc a d'ores et déjà signé plusieurs mémorandums d'entente bilatéraux avec des pays africains, entre autres ; la Côte d'Ivoire (en Janvier 2015), le Mali (en signature) et le Sénégal (en Juin 2013). La mise en œuvre de ces mécanismes bilatéraux d'échange, d'apprentissage mutuel voire de coordination ayant trait aux politiques migratoires reste encore faible et peu développée.

Pour cela, Le Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration, en partenariat avec la GIZ et Expertise France ont développé un projet **d'environ 10 millions d'euros** afin de renforcer la coopération régional sud-sud avec les pays en question.

Ayant pour objectif global de contribuer à améliorer la gestion des migrations afin d'en limiter les risques et de mieux promouvoir leurs atouts potentiel pour le développement, ce projet répond à l'objectif stratégique 3 du FFU -Amélioration de la gestion des migrations et à la priorité 2 sur la gouvernance globale des migrations :

***Garantir une meilleure gestion des migrations, sous tous leurs aspects, conformément à l'approche globale de la question des migrations et de la mobilité, y compris en contribuant à l'élaboration de stratégies nationales fondées sur le droit en matière de gestion des migrations, en prévenant et en limitant la migration irrégulière et en luttant contre la traite des êtres humains, le trafic de migrants et d'autres infractions connexes, en garantissant les réadmissions et retours effectifs, en octroyant protection internationale et asile, en privilégiant la migration légale et la mobilité, ainsi qu'en renforçant les synergies entre migration et développement..***

De manière plus spécifique, il s'agit de renforcer les partenariats bilatéraux et sous régionaux sur les politiques publiques de mobilisation des compétences des diasporas et des migrants ainsi que sur celle liées aux respects des droits socio-économiques des migrants, leurs intégrations dans les pays d'accueil et leur réintégration dans leur pays d'origine. Domaine sur lequel le Maroc a développé une expertise reconnue pouvant servir de base au renforcement d'une collaboration sous régional sur le secteur.

### **Objectifs spécifiques du projet :**

**L'objectif spécifique 1** est le renforcement des échanges bilatéraux et sous régionaux des bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel en matière de migration et développement en particulier sous l'aspect des politiques et pratiques de mobilisation des diasporas et des compétences des migrants, aux différents niveaux de gouvernance (régional, national, local).

**L'objectif spécifique 2** vise le renforcement des échanges bilatéraux et sous régionaux des bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel en matière protection des droits des migrants sous l'aspect de l'intégration et de la réintégration.

**Royaume du Maroc**

Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères  
et de La Coopération Internationale Chargé des Marocains  
Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration



**المملكة المغربية**

الوزارة المتعبة لعمى وزير الشؤون الخارجية  
والتعاون الدولي المكلفة بالمغاربة  
المقيمين بالخارج وشؤون الهجرة

**L'objectif spécifique 3** cible l'amélioration de la mobilité sud-sud dans une approche triple gagnante (pays d'origine, pays d'accueil et migrants) ainsi que le développement d'une solidarité sud-sud en matière de migration.

*Ce projet prendra en compte les aspects transversaux relatifs à l'approche genre, aux droits de l'homme, à la démocratie et à la bonne gouvernance.*



Direction de la Coopération, des  
Etudes et de la coordination  
Sectorielle

مديرية التعاون و  
الدراسات والتنسيق

## Vivre ensemble sans discrimination : une approche basée sur les Droits de l'Homme et la dimension genre

Exécution: AECID

Budget : 5.5M€ M€

Durée : 36 mois

En perspective d'amélioration de la prévention du racisme et de la xénophobie vers la population migrante au Maroc ainsi que la communication entre sphères publiques et les citoyens, Le Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration en partenariat avec l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et de Développement (AECID) un projet de coopération **d'un budget total de 5.5 M€.**

**L'objectif global du programme est de :** Renforcer les instruments et les politiques publiques visant à prévenir le racisme et la xénophobie sur la base de la protection des droits fondamentaux des personnes immigrantes afin de promouvoir le «vivre ensemble».

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

**OBJETIF SPÉCIFIQUE 1 :** Accompagner le Royaume du Maroc dans l'étude comparée des normes et règlements relatifs à la discrimination raciale et/ou ethnique, ainsi que pour l'élaboration de propositions d'amélioration pour le renforcement institutionnel des organismes publics impliqués, aussi bien au niveau national que régional, dans une perspective des droits de l'Homme et conformément à la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et autres conventions internationales auxquelles le Maroc a adhéré. Une considération particulière sera portée à la perspective de genre. Ainsi, cet objectif spécifique vise à renforcer la coopération et la coordination des institutions nationales qui agissent dans le domaine des droits de l'Homme. Cette composante sera développée conjointement avec le CNDH et le DIDH.

**OBJETIF SPÉCIFIQUE 2 :** Soutenir l'amélioration des **mécanismes indépendants** d'identification et de recueil des plaintes en matière de protection des droits de l'Homme, incorporant et développant les critères et indicateurs pertinents pour la dénonciation et la caractérisation d'incidents racistes et xénophobes, en accord avec la Convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

**OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 :-** Promouvoir et renforcer les compétences des **administrations publiques** : attention sociale, communauté éducative (les élèves, les enseignants, le personnel non enseignant, les parents d'élèves), justice (juges, procureurs et opérateurs juridiques), forces de l'ordre (agents de police et de la gendarmerie royale) et santé, en matière de prévention du racisme et de la xénophobie. Cet objectif vise à renforcer les capacités des administrations marocaines, aussi bien au niveau central que régional, qui pourraient potentiellement être plus proche de l'identification et de la prévention des incidents racistes et xénophobes au Maroc.



**OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4 :** - Promouvoir et renforcer les compétences des associations de la **société civile** qui travaillent pour la protection des droits des personnes migrantes en matière de prévention d'incidents racistes et/ou xénophobes.

**OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5 :** - Soutenir les mesures et actions de sensibilisation visant la prévention du racisme et la xénophobie, travaillant avec les médias marocains et la société en général pour la promotion et la protection des droits de l'Homme

**Seront impliqués dans ce projet :**

- Le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH).
- Le Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration (MDCMREAM)
- Les administrations, en particulier l'éducation (communauté éducative), la justice (juges, procureurs et agents judiciaires), les forces de l'ordre (police et gendarmerie royale) et la protection sociale à travers l'Entraide Nationale.
- Les Acteurs Non Etatiques : organisations et associations de la société civile, media...

*Ce projet prendra en compte les aspects transversaux relatifs à l'approche genre, aux droits de l'homme, à l'appropriation et à la bonne gouvernance.*

**Royaume du Maroc**

Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères  
et de La Coopération Internationale Chargé des Marocains  
Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration



**المملكة المغربية**

الوزارة المتتعة لى وزير الشؤون الخارجية  
والتعاون الدولي المكلفة بالمغاربة  
المقيمين بالخارج وشؤون الهجرة

## Programme En cours de négociation :

### **PAB « Programme d'aide budgétaire » 35M€ :**

L'Union européenne souhaite appuyer le Maroc dans ses efforts de budgétisation des deux Stratégies migratoires (SNMRE & SNIA), à travers un programme d'aide budgétaire qui vise l'amélioration de la gouvernance de la migration au Maroc.